

Demande d'ouverture d'un compte Service Bancaire de base

En cas de refus/résiliation : 1 copie à remettre au client, 1 copie à envoyer à « Fichiers Clients », 1 copie à conserver dans le dossier client
 En cas d'ouverture effective : 1 copie à remettre au client, 1 copie à envoyer à « Gestion Scanning Dossiers Clients » avec les documents d'ouverture de compte

| | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Numéro de l'agence : | | Commune : | |
| Nom et prénom du (des) demandeur(s) | Lieu et date de naissance | Numéro du Registre National | Numéro de client (éventuellement) |
| 1. | | | |
| 2. | | | |
| Adresse complète : | | | |
| Demandeur 1 | Rue & n° : | | |
| | Code postal : | Commune | |
| Demandeur 2 | Rue & n° : | | |
| | Code postal : | Commune | |

La/les personne(s) mentionnée(s) ci-dessus déclare(nt) expressément sur l'honneur ne pas disposer auprès d'un établissement de crédit en Belgique :

- d'un compte à vue (aussi appelé « compte courant »)
- d'un compte service bancaire de base tel que prévu par le Code de Droit Economique
- d'autres comptes de dépôts (livret de dépôts, compte à terme, compte-titres, etc., à l'exception de garanties locatives), dont le solde créditeur cumulé moyen annuel dépasse 6.000 EUR.

La Banque peut également refuser le service bancaire de base si la demande entraîne une violation de la législation relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

Si le(s) demandeur(s) ne satisfait/satisfont plus aux conditions précitées ou dans les autres cas visés à l'article VII.59, §2 du Code de Droit Economique, la Banque a le droit de mettre fin au service bancaire de base.

En cas de refus ou de résiliation, une copie de la présente est remise au(x) soussigné(s) et une copie est envoyée par la Banque à l'Ombudsfin, Service de médiation des services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 à 1000 Bruxelles, tél : 02/545.77.70, e-mail : Ombudsman@Ombudsfin.be.

| | |
|---|---|
| Nom et prénom du demandeur 1 | Nom et prénom du demandeur 2 |
| Signature sur l'honneur | Signature sur l'honneur |
| Date : | Date : |
| Décision de la Banque – date : | |
| Ouverture du service bancaire de base : oui / non | Nom d'utilisateur et nom / prénom + signature |
| Résiliation du service bancaire de base | |
| Date : | Nom d'utilisateur et nom / prénom + signature |